

Questions 9 à 10 sur la DDP de la SCHL visant des services de marketing et de publicité pour Granville Island, Vancouver, Colombie-Britannique, n° de dossier 201401458

Question 9

Dans la section 1.2 de la DDP, il est indiqué que « *il est prévu que la valeur de ce contrat ne dépassera pas 140 000,00 \$ par année (taxes en sus) pour les travaux d'élaboration de stratégie et de création. Une somme supplémentaire ne dépassant pas 180 000,00 \$ par année (taxes en sus) pour l'achat d'espaces publicitaires est également prévue par le contrat.* »

Cela veut-il dire que les frais de services de l'agence de publicité ne devraient pas dépasser 140 000,00\$? Et que les 180 000,00 \$ est un montant supplémentaire pour l'achat d'espaces publicitaires?

Réponse 9

Yes, les frais de services de l'agence de publicité ne devraient pas dépasser 140 000,00\$ par année et doivent être présents dans le tableau des coûts de l'annexe D. Le montant additionnel de 180 000,00\$ par année est pour l'achat d'espaces publicitaires seulement.

Question 10

Pouvez-vous fournir un autre tableau des coûts ou un exemple de soumission?

Réponse 10

Aucun autre tableau ne sera fourni.